

Renseignements et inscriptions sur [sfil.asso.fr](http://sfil.asso.fr)



# CONGRÈS 2021

## >> POITIERS <<

LA BIOLOGIE MÉDICALE, pilier du numérique en santé

19°

JOURNÉES DE L'INFORMATIQUE  
EN BIOLOGIE MÉDICALE

17  
18  
juin

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS  
[sfilasso.fr](http://sfilasso.fr) - [sfil@sfilasso.fr](mailto:sfil@sfilasso.fr)

  
futuroscope

 Centre des  
conférences  
Grand Poitiers

## SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DE LA SFIL	3
AGENDA DU CONGRES	4 - 5
OFFRES POUR LES EXPOSANTS	6
BON DE COMMANDE	7
CONDITIONS GENERALES INSCRIPTION AU CONGRES	8
PLAN D'ACCÈS	9
PLAN DE L'EXPOSITION	10



## MOT DU PRÉSIDENT DE LA SFIL



Chers partenaires,

Je vous invite avec beaucoup de plaisir à participer au prochain congrès de la SFIL, « La biologie médicale pilier du numérique en santé ».

L'informatique en santé a pu apparaître à une autre époque comme une aide « aride » et limitée dans son utilisation face à un art « humain », celui de soigner. Le monde a changé et les nouvelles applications fleurissent désormais, dans le domaine du soin comme dans celui de la santé, en constituant une « superstructure » au sein de l'espace de santé.

La biologie est une grande manipulatrice de données personnelles comme cela a été traité lors du dernier congrès de la SFIL qui s'est tenu à Montpellier en mars 2019. Elle collecte, utilise produit ou stocke pendant leur durée de vie les données personnelles, et les échange ou les partage avec d'autres membres, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'équipe de soin, dans le respect des exigences légales.

En cela on peut considérer que la **biologie médicale est un pilier au cœur de la transformation numérique**.

La dématérialisation et la transmission des données est en cours dans nos laboratoires depuis de longues années, j'en veux pour exemple la création à la fin du siècle dernier de l'association Hprim, devenue en 2009 Interop'Santé. Dans la mesure où chaque application doit pouvoir échanger avec d'autres pour être plus efficace, il est fondamental de préciser et de respecter des normes d'interopérabilité, c'est dans cet esprit que la SFIL participe au Cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de soins (CI-SIS).

Les biologistes ont à la fois des devoirs mais aussi des besoins vis à vis de leurs clients au sens de la norme d'accréditation NF ISO EN 15189 : prescripteurs, patients, organismes d'assurance maladie en particulier.

Les devoirs liés à la manipulation de ces données sont maintenant bien connus et procèdent des exigences éthiques, normatives et légales : information du patient, respect du choix d'un professionnel de santé, demandes d'exercice de ses droits, ... La transmission des données dématérialisées est inscrite et encadrée dans la loi de modernisation du système de santé de 2016, renouvelée en 2020 avec notamment l'obligation d'alimenter le DMP.

Les besoins naissent naturellement de ces obligations par exemple le besoin de définir la force probante et de signer électroniquement les documents produits. Je citerai encore le besoin pour un laboratoire de recevoir des prescriptions dématérialisées tout en préservant le principe de libre choix du patient. Dans ce contexte il est indéniable que l'informatique aidera le prescripteur à rédiger des prescriptions présentant une complétude conforme aux exigences légales mais également aux besoins d'information du Laboratoire.

Pour autant il faut reconnaître qu'il existe encore un écart important entre ces exigences et ces besoins d'une part, et la réalité observée sur le terrain d'autre part. Nous avons encore du chemin à parcourir pour bâtir et faire fonctionner l'espace numérique de santé. La crise liée à la pandémie qui nous a tous touchés en 2020 a été un accélérateur prodigieux pour la mise en œuvre de techniques nouvelles, à une cadence que nous aurions difficilement imaginé auparavant. Nous devons suivre le mouvement.

L'adoption des outils numériques nécessite de modifier les habitudes des patients comme des professionnels de santé, de lever des réticences. Est-il abusif de considérer que nous sortons du moyen-âge de la donnée? Je terminerai donc en souhaitant que nous ne soyons pas seulement des tailleurs de pierre, mais que nous nous considérions les bâtisseurs d'une cathédrale, bien assise sur ses piliers.

Je vous souhaite de passer un agréable moment en notre compagnie à **Poitiers, les 17 et 18 juin prochains**.

Eric Lainé  
Président de la SFIL  
Biologiste Médical

# AGENDA DU CONGRÈS

Préprogramme

*La biologie médicale pilier du numérique en santé*

Jeudi 17 juin 2021

	Programme	Salle	Modérateur
09h00	Accueil des congressistes avec café d'accueil	Niveau 2	
10h00	Introduction par Eric LAINE –Président de la SFIL	Amphithéâtre	
10h15	<b>Session 1 - Numérique en santé : place de la biologie médicale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Introduction (axes politiques, priorités, place des LBM)</li> <li>➤ Ma santé 2022 – Ségur de la santé</li> </ul>	Amphithéâtre	E. LAINE
11h15	Pause (café, thé, mignardises...) au cœur de l'exposition		
11h45	<b>Session 2 - Identifiant national de santé INS et ses usages</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Référentiel identitovigilance</li> <li>➤ Implémentation dans SI Labo</li> <li>➤ Implémentation dans SI Médecin</li> </ul>	Amphithéâtre	B. GAUTHIER
13h00	Déjeuner buffet au cœur de l'exposition		
14h15	<b>Speed démo : sessions de 5 minutes</b>	Amphithéâtre	A. SUIRO
14h45	<b>Session 3 - COVID 19 : nouveaux enjeux, nouvelles solutions pour les LBM en situation de crise épidémique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'aventure SIDE P</li> <li>➤ Perspectives</li> </ul>	Amphithéâtre	A. GRUSON
16h00	Pause (café, thé, mignardises...) au cœur de l'exposition		
16h30	<b>Ateliers dans 3 lieux : - 2 salles au niveau 1 - Amphithéâtre</b>		
18h00	Fin de la 1 <sup>ère</sup> journée		
18h15	Départ en bus pour le Futuroscope : Attractions et Soirée de Gala		

# AGENDA DU CONGRÈS

Préprogramme

Vendredi 18 juin 2021

	Programme	Salle	Modérateur
08h30	Accueil des congressistes avec café d'accueil	Niveau 2	
09h00	<b>Session 4 – RGPD (1/2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un code de conduite, c'est quoi et quels sont ses impacts sur la profession ?</li> <li>➤ Présentation des fiches avec focus sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accueil</li> <li>✓ Validation / Diffusion</li> </ul> </li> </ul>	Amphithéâtre	C. VERHILLE
10h00	Pause (café, thé, mignardises...) au cœur de l'exposition		
10h45	<b>Session 5 – RGPD (2/2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation de la gouvernance</li> <li>➤ Intervention de l'organe de contrôle</li> <li>➤ Questions/réponses relatives à l'ensemble de la matinée</li> </ul>	Amphithéâtre	C. VERHILLE
12h15	<b>Speed démo : sessions de 5 minutes</b>	Amphithéâtre	A. SUIRO
12h45	Déjeuner buffet au cœur de l'exposition		
14h45	<b>Session 6 – Evolution des systèmes d'informations des LBM : la SFIL propose ses recommandations</b>	Amphithéâtre	G. DOMAS
16h15	<b>Conclusion des travaux Fin du congrès</b>	Eric LAINE – Président de la SFIL	

## OFFRES POUR LES EXPOSANTS

Prestations incluses	Pack « Standard »	Pack « Pro »	Pack « Premium »
Stand (*)	7,5 m <sup>2</sup>	7,5 m <sup>2</sup>	7,5 m <sup>2</sup>
Déjeuner Jeudi & Vendredi et soirée de gala	1 personne	1 personne	2 personnes
Hébergement une nuit (**)	1 personne	1 personne	2 personnes
Publicité dans le programme	Option	Format A5	Format A4
Speed démo 5 mn	Option	Inclus	Inclus
Salle pour Atelier (2 x 30 mn)	Option	Option	Inclus
<b>Tarif HT avant 31/03/2021</b>	<b>1 950 €</b>	<b>3 600 €</b>	<b>6 000 €</b>
<b>Tarif HT après 31/03/2021</b>	<b>2 150 €</b>	<b>3 900 €</b>	<b>6 600 €</b>

Prestations complémentaires	Prix HT
Publicité A5 dans le programme (format paysage)	300 €
Publicité A4 dans le programme	500 €
Speed Démo (5 mn)	1 500 €
Salle pour Atelier (2 x 30 mn)	2 500 €
Documentation dans la sacoche	500 €
Goodies dans la sacoche	500 €
Déjeuner supplémentaire jeudi 17/06	50 €
Déjeuner supplémentaire vendredi 18/06	50 €
Soirée de gala / personne suppl.	150 €
Inscriptions au congrès de vos clients (2 jours et soirée gala) – Tarif / personne	300 €



(\*) Stand 2,5 x 3m – Deux panneaux poster – Table 1,80 x 0,80 nappée – 3 chaises – WIFI – 1 Prise électrique

(\*\*) Les réservations de chambres supplémentaires sont à faire directement auprès des hôtels (liste sur demande)

# BON DE COMMANDE

<b>Société</b>		<b>SIREN</b>	
<b>Adresse</b>			
<b>CP</b>		<b>Ville</b>	
<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
<b>Fonction</b>		<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>			

Pack et options souhaités	Pack « Standard »	Pack « Pro »	Pack « Premium »
<b>Prix € HT avant 31/03/2021</b>	<input type="checkbox"/> 1 950 € HT	<input type="checkbox"/> 3 600 € HT	<input type="checkbox"/> 6 000 € HT
<b>Prix € HT après 31/03/2021</b>	<input type="checkbox"/> 2 150 € HT	<input type="checkbox"/> 3 900 € HT	<input type="checkbox"/> 6 600 € HT
Publicité A5 dans le programme	<input type="checkbox"/> 300 € HT	Inclus	
Publicité A4 dans le programme	<input type="checkbox"/> 500 € HT	<input type="checkbox"/> 500 € HT	Inclus
Speed Démo (5 mn)	<input type="checkbox"/> 1 500 € HT	Inclus	Inclus
Salle pour Atelier (2 X 30 mn)	<input type="checkbox"/> 2 500 € HT	<input type="checkbox"/> 2 500 € HT	Inclus
Documentation dans la sacoche	<input type="checkbox"/> 500 € HT	<input type="checkbox"/> 500 € HT	<input type="checkbox"/> 500 € HT
Goodies dans la sacoche	<input type="checkbox"/> 500 € HT	<input type="checkbox"/> 500 € HT	<input type="checkbox"/> 500 € HT
Déjeuner supplémentaire jeudi 17/06	<input type="checkbox"/> 50 € HT x ____	<input type="checkbox"/> 50 € HT x ____	<input type="checkbox"/> 50 € HT x ____
Déjeuner supplémentaire vendredi 18/06	<input type="checkbox"/> 50 € HT x ____	<input type="checkbox"/> 50 € HT x ____	<input type="checkbox"/> 50 € HT x ____
Soirée de gala / personne suppl.	<input type="checkbox"/> 150 € HT x ____	<input type="checkbox"/> 150 € HT x ____	<input type="checkbox"/> 150 € HT x ____
Inscriptions au congrès de vos clients (2 jours et soirée gala)	<input type="checkbox"/> 300 € HT x ____	<input type="checkbox"/> 300 € HT x ____	<input type="checkbox"/> 300 € HT x ____
<b>Montant total HT</b>	€ HT	€ HT	€ HT
<b>TVA (20%)</b>	€	€	€
<b>Montant TTC</b>	€ TTC	€ TTC	€ TTC
<b>Acompte de 30% du montant TTC</b>	€ TTC	€ TTC	€ TTC

*Des prestations complémentaires sont possibles (mobilier, écran, décoration) sur demande auprès du Centre de Conférences de Grand Poitiers : Xavier PERROT 05 49 30 20 87 / 06 81 51 79 46 ou Myriam ROCHAMBEAU 05 49 30 20 88 / 06 79 22 67 00*

Règlement à effectuer par virement sur :

IBAN<sup>(1)</sup>: **FR76 3000 4031 0400 0103 2312 854**

En date du : / /

BIC<sup>(2)</sup>: **BNPAFRPPXXX**

Je reconnais avec pris connaissance des Conditions Générales Inscription Congrès SFIL et du règlement de l'exposition et les accepter sans réserve

Cachet et signature

Date : / /

**BON DE COMMANDE A ENVOYER PAR COURRIEL à :  
gestion@sfil.asso.fr et questions@sfil.asso.fr**

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AU CONGRES DE LA SFIL

**En cas d'annulation pour raison sanitaire, le congrès sera reporté les 24 et 25 mars 2022  
Toutes les sommes versées seront soit remboursées, soit reportées sur les nouvelles dates,  
selon votre choix.**

Les présentes conditions s'appliquent à la vente d'espaces publicitaires et de stand d'exposition dans le cadre du congrès de la SFIL 2021 (programme du congrès, site internet de la SFIL), ci-après dénommés « les outils de communication ».

Toute commande est réputée ferme et irrévocable par l'annonceur dès qu'elle est enregistrée par la Société Française d'Informatique de Laboratoire, ci-après dénommé « SFIL ».

L'annonceur s'engage à fournir les documents ou typons nécessaires à l'impression et/ou la mise en ligne de son message publicitaire pour les dates prévues. Les frais techniques éventuels seront à la charge de l'annonceur. L'annonceur devra respecter les prescriptions de la SFIL. L'enregistrement par la SFIL d'une commande ne confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui lui est réservé.

Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les tarifs y afférents sont détaillés dans le bon de commande joints aux présentes. Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des insertions. En dehors des emplacements prévus au tarif de publication, aucune position ne peut être garantie, quelles que soient les stipulations portées par l'annonceur sur la commande.

Le texte et les illustrations d'une annonce et notamment les marques et dénominations, sont publiés sous la seule responsabilité de l'annonceur. Notamment, les droits de reproduction éventuels des documents photographiques sont à la charge de celui-ci. L'annonceur dégage la SFIL, l'éditeur, l'imprimeur ou un tiers des responsabilités civiles et pénales qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur sa demande. Il les garantit contre tout recours d'un tiers portant sur le contenu de ces insertions publicitaires. L'annonceur s'engage donc à assurer à ses frais la défense de la SFIL, de l'éditeur, de l'imprimeur ou de tout tiers dans le cas où ces derniers feraient l'objet d'une action ou revendication relative au contenu, aux données, informations, messages, des insertions publicitaires et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

La responsabilité de la SFIL ne saurait être engagée au-delà d'un montant total correspondant à 2/12e du montant global annuel encaissé de la prestation, hors période de prorogation ou de renouvellement. Toute erreur du fait de la SFIL de l'éditeur, de l'imprimeur ou d'un tiers dans une annonce ne peut entraîner son annulation. Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est effectuée par écrit dans les 8 jours suivants la date d'insertion ou la date de mise en ligne.

Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion publicitaire du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à la SFIL et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel de la part de l'annonceur, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de la SFIL ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

La SFIL ne peut également être tenue responsable des dommages accidentels ou volontaires causés à l'annonceur par des tiers du fait ou par leur connexion au réseau Internet. L'annonceur renonce à tout recours contre la SFIL ou un tiers, du fait des pertes, destructions, dommages ou préjudices résultant de l'interruption ou de la perturbation de l'activité, causés directement ou indirectement, consistant en ou découlant de la défaillance de tout ordinateur, équipement de traitement de dates, microcircuit multimédia, système d'exploitation, microprocesseur (puce informatique), circuit intégré ou composant similaire, ou de tout logiciel, propriété ou non de la SFIL.

La SFIL est libre de refuser, conformément aux usages de presse et de publication, l'insertion d'une annonce sans qu'il lui soit nécessaire d'avoir à justifier son refus.

Les emplacements sont affectés selon les dates de réservation des annonceurs.

Les factures sont établies en fonction de ces dates de réservation et doivent être réglées à réception. Les publicités sont payables 50 % du montant TTC à la remise du bon de commande et le solde à réception de la facture. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 10 % des sommes échues et non réglées.

Tout retard de paiement entraînera l'application en sus d'une pénalité de retard à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le débiteur en situation de retard de paiement sera redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Dans les cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à 40 euros, la SFIL pourra demander au débiteur une indemnité complémentaire, sur justificatif.

EN CAS DE CONTESTATION, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS EST SEUL COMPETENT.

Toute Commande implique l'acceptation des conditions générales ci-dessus.

## PLAN D'ACCÈS



Pour toutes questions pratiques et/ou demandes de matériel ou mobilier complémentaires s'adresser à :

Mme Myriam ROCHAMBEAU

Tél : 05 49 30 20 88 @ : [myriam.rochambeau@grandpoitiers.fr](mailto:myriam.rochambeau@grandpoitiers.fr)  
Portable : 06 79 22 67 00

M Xavier PERROT

Tél : 05 49 30 20 87 @ : [xavier.perrot@grandpoitiers.fr](mailto:xavier.perrot@grandpoitiers.fr)  
Portable : 06 81 51 79 46

# PLAN DE L'EXPOSITION

